

PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POULX

SEANCE DU Mardi 19 juillet 2016 à 18 H 30.

L'an deux mille seize et le dix-neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le douze juillet 2016 s'est réuni, en nombre prescrit par loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents : Patrice QUITTARD, Augustin COLLADO, Sylvie COMPEYRON, Jacqueline MOURET, Jean-René FERRER, Denise STRUBEL, Armand STRUBEL, Christian POUSSIN, Arlette FISSET, Eve MALLIER, Christian GUIHERMET, Sylvie MEINEL, Patrick ACHARD, Lisbeth LAUTIER, Cyril LIAUSSON,

Valérie AUDIBERT, Gilbert VIVIET, Christian FLEURY, Béatrice COMTE, Eric ANDREO, André JAMOT, Jacques CIMETIERE.

Absents excusés : Céline LATTIER, Joël SAUGUES, Cyrille JIBRANE, Stéphanie CUEILLE, Agnès BELLAMY.

Procurations : Céline LATTIER à Sylvie COMPEYRON, Joël SAUGUES à Jacqueline MOURET.

Secrétaire de séance : Valérie AUDIBERT.

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et l'invite à désigner celui de ses membres qui devra assurer la fonction de secrétaire pendant la session.

Madame Valérie AUDIBERT ayant été désignée prend place au bureau.

Monsieur le Maire propose ensuite au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion précédente qui s'est tenue le 23 juin 2016. Ce document a été adressé à chacun des conseillers.

Aucune observation n'étant faite, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne la parole à Madame MOURET.

Madame MOURET lit la réponse de Monsieur SAUGUES à Monsieur VIVIET sur les remarques qu'il avait faites à propos du site internet de la Commune, lors de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2016 :

« à propos du site,

Contrairement à ce qui a été affirmé lors du dernier Conseil Municipal, toutes les publications du site sont indexées ou plutôt rubriquées dans les onglets ou sous-onglets et retrouver n'importe quel article est un jeu d'enfant à partir de « recherche » dans le 1er onglet.

La lisibilité du site est d'ailleurs saluée par les lecteurs de façon générale - bien sûr il y a toujours des grincheux -.

Concernant le « fourrage » en page d'accueil, les informations sur la vie du village et qui concernent tous nos concitoyens, notamment, celles des manifestations associatives, sont annoncées puis restent un moment en page d'accueil afin que chacun puisse suivre et connaître ce qui va se passer et ce qui s'est passé avec des photos le plus régulièrement dans la mesure du possible. A titre indicatif : les fêtes des écoles, les vide-greniers, les spectacles ou expositions...

Cela aussi semble apprécié par le plus grand nombre aujourd'hui.

Je ne citerai qu'un exemple qui parlera à tous : la fête votive.

Entre le 23 juin date de sa mise en ligne et le 1er juillet, début de la fête....près de 600 clics sur le programme, et depuis le 02 juillet plus de 1300 clics (au 12 juillet) pour voir les photos mises en ligne quotidiennement, une soixantaine au total.

Un autre exemple plus « administratif » : l'enquête publique de modification du PLU a été mise en ligne le 19 mai, article retiré de la page d'accueil après le 06 juillet date de clôture de l'enquête, mais toujours disponible dans l'onglet « urbanisme ». Cela a permis à 196 personnes de prendre connaissance de cette modification et d'avoir accès à l'arrêté municipal avant de venir consulter le dossier en Mairie ou prendre rendez-vous.

En conclusion, toutes les remarques visant à améliorer le site sont les bienvenues et nous travaillons dans ce sens avec les poulxois et les poulxoises, au jour le jour pour construire un site d'information le plus efficient possible, mais comme l'a écrit Georges Sand « la critique est plus facile que la pratique ».

Monsieur VIVIET répond que ce n'était pas une critique.

L'ordre du jour est abordé.

Délibération N° 01 : Offre d'achat présentée par Monsieur Nicolas CHATELARD pour l'acquisition des parcelles communales cadastrées section AM N° 512 et AM N° 514 sises route de la Baume :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COLLADO, 1er Adjoint et Adjoint délégué à l'urbanisme.

Monsieur COLLADO informe le conseil municipal d'une offre d'achat de la part de Monsieur Nicolas CHATELARD domicilié à POULX pour l'acquisition des parcelles communales cadastrées section AM N° 512 et AM N° 514 d'une superficie totale de 735 m² sises route de la Baume au prix de 115 000.00 €.

Ces parcelles sont situées en zone Up du Plan Local d'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur COLLADO, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après un vote public à l'unanimité,

DECIDE d'approuver l'offre d'achat présentée par Monsieur Nicolas CHATELARD pour ces parcelles communales.

Délibération N° 02 : Offre d'achat présentée par Monsieur Guillaume FERRIERES pour l'acquisition de la parcelle communale cadastrée section AM N° 513 sise route de la Baume :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COLLADO, 1er Adjoint et Adjoint délégué à l'urbanisme.

Monsieur COLLADO informe le conseil municipal d'une offre d'achat de la part de Monsieur Guillaume FERRIERES domicilié à POULX pour l'acquisition d'une parcelle communale cadastrée section AM N° 513 d'une superficie de 650 m² sise route de la Baume au prix de 110 000.00 €.

Cette parcelle est située en zone Up du Plan Local d'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur COLLADO, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après un vote public à l'unanimité,

DECIDE d'approuver l'offre d'achat présentée par Monsieur Guillaume FERRIERES pour cette parcelle communale.

L'ordre du jour est épuisé. Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19 h 00.